PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 04 août 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant Jacob Morin préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 :03
03 personnes assistent à l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

147-08-2025
L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec ajout au point 6.4, 7.2, 11.2 et retrait du point 8.1.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

148-08-2025
ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 07 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit

dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

149-08-2025
5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

Comptes à payer 167 608,50 $

ATTENDU QUE les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par M. Mario Lemire,
Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet 2025, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

150-08-2025
5.2 REDDITION DE COMPTE DOSSIER : ZEV36292 – 49005 (17) – 20240416-012-SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Douglas Beard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Félix-de Kingsey approuve les dépenses d'un montant de 26 630 $ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

151-08-2025
5.3 FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE – BOURSE D'ÉTUDES -2025

CONSIDÉRANT QUE chaque année le Cégep de Drummondville demande aux municipalités de la MRC de Drummond un don de 350 $, afin de remettre une bourse à un/une étudiant(e) qui s'est démarqué(e) par sa persévérance scolaire et qui répond aux critères de réussite du collège;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite à nouveau participer à cette initiative;

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen
Appuyé par M. Mario Lemire

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du Conseil attribuent une somme maximum de 700 $ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour un maximum 2 bourses (350 $ chacune), afin que ses bourses soient remises à maximum de 2 étudiant(es) de notre municipalité, choisie par la Fondation du Cégep et basée sur la persévérance scolaire et les critères de réussite du collège. Les bourses seront remises le mardi 18 novembre 2025 au Café Clovis (local 1501) – Cégep Drummond / 960, rue Saint-Georges, Drummondville.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE
13 appels (07 premiers répondants, 02 accidents de la route, 01 entraide, 01 sauvetage nautique, 01 vérification et 01 vérification électrique).

152-08-2025
6.2 CONTRIBUTION ANNUELLE AU CLUB SOCIAL DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la demande déposée le 20 juillet 2025 par M. Pierre Blanchette, membre du Club Social des Pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey et directeur du service incendie, de débourser la somme prévue au budget pour ledit club;

Il est proposé par M. Éric Provencher
Appuyé par M. Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 820 $ au Club Social des pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey et faire le virement au nom de M. Dominic Carrier selon la demande du directeur du service incendie.

153-08-2025
6.3 SOUMISSION REÇUE POUR LA RÉPARATION DU FRAME - CAMION INCENDIE 6007

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie engage actuellement des dépenses récurrentes variant entre 5 000 $ et 7 000 $ par année pour des travaux de soudure requis à la suite des inspections de la SAAQ ;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations annuelles sont nécessaires au maintien en service du véhicule d'intervention, mais représentent un coût cumulatif important à moyen terme ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Ressorts Charland Inc., datée du 6 juillet 2025, pour un montant total de 12 742.73 $ taxes incluses, couvrant des travaux de soudure et de remise en état du châssis du véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation représente un investissement avantageux, permettant de diminuer les coûts d'entretien récurrents dans les prochaines années ;

IL EST RECOMMANDÉ que le conseil municipal autorise l'acceptation de la soumission de Ressorts Charland Inc., considérant que le coût de revient à long terme est plus rentable que les réparations ponctuelles annuelles.

Sur la proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu d'autorisé un montant maximal de 20 000 $ tel que demandé par le directeur M. Pierre Blanchette et que le directeur soit autorisé à signer tous les documents à cet effet et de prendre les sommes dans la réserve camion incendie.

154-08-2025
6.4 APPUI À LA PARTICIPATION DE M. PIERRE BLANCHETTE AU DÉFI GRATTE-CIEL – DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA

ATTENDU QUE M. Pierre Blanchette est directeur incendie au Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey ;

ATTENDU QUE M. Blanchette participera au défi Gratte-Ciel le 27 septembre prochain à Shawinigan, au profit de Dystrophie Musculaire Canada ;

ATTENDU QUE cet événement vise à amasser des fonds pour la recherche et les services liés à la dystrophie musculaire et jouit d'une visibilité médiatique importante;

ATTENDU QUE la participation de M. Blanchette à cet événement contribue au rayonnement positif du Service incendie et de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un don de 100 $ à Dystrophie Musculaire Canada, organisme enregistré sous le numéro 10775 5837 RR 0001, pour appuyer la participation de M. Pierre Blanchette au défi Gratte-Ciel 2025 ;

DE reconnaître officiellement M. Pierre Blanchette à titre de représentant du Service incendie pour cet événement, ce qui permettra d'assurer une certaine visibilité pour notre municipalité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

155-08-2025
7.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES DOMAINES POUR LA SAISON 2025-2026

Communication est donnée du directeur général relativement à une offre de service pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois pour la saison hivernale 2025-2026 se résumant comme suit;
Domaines « 2025-2026 » 1 an

DÉNEIGEMENT DOMAINES	**J. Noël Francoeur Inc.**
Total 1 an (avant taxes)	86 500 $

La seule soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis. Même prix et aux mêmes conditions que la saison 2024-2025.

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission reçue de J. Noël Francoeur Inc. pour la période hivernale 2025-2026 au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

156-08-2025
7.2 ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT, CONFORMÉMENT AUX DEMANDES DU MAMH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a mandaté la firme EXP pour l'élaboration d'un plan d'intervention mis à jour visant le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE la version initiale du plan d'intervention, datée du 28 avril 2025, a été adoptée par le conseil municipal par résolution n° 96-05-2025 lors de la séance du 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des commentaires ont été émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), demandant certaines modifications mineures au rapport afin de permettre son approbation finale ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a transmis une version révisée du plan d'intervention tenant compte des commentaires du MAMH ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Simon Lauzière
APPUYÉ PAR : M. Jean-François De Plaen

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte la version révisée du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, préparée par la firme EXP laquelle tient compte des commentaires du MAMH, et autorise la transmission dudit rapport au ministère pour fins d'approbation.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

157-08-2025
8.1 ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES – MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES (2026-2028)

Reporté

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt
9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
16 demandes de permis (valeur approx. 89 500$)

158-08-2025
9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 773, RUE PELLETIER (ZONE ID4)

ATTENDU QUE les propriétaires du 773, rue Pelletier souhaitent implanter une maison mobile sur le même emplacement qu'une résidence isolée existante à démolir, bénéficiant de droits acquis, mais nécessitant une dérogation mineure à la marge avant minimale prévue au règlement de zonage no 547 (article 124) ;

ATTENDU QUE la nouvelle implantation prévue (entre 3 et 4 mètres de la marge avant) ne contrevient pas davantage à la norme actuelle que la construction précédente, et respecte la capacité du système septique déjà en place ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), réuni le 16 juillet 2025, a analysé la demande et a émis un avis favorable unanime considérant notamment que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines, respecte les objectifs du plan d'urbanisme, et vise à éviter un préjudice sérieux aux propriétaires ;

ATTENDU QUE le terrain est situé dans un secteur isolé, que les propriétaires détiennent également le lot voisin, et qu'aucune contrainte particulière liée à la sécurité publique ne s'applique à la zone ID4 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François De Plaen ET APPUYÉ PAR M. Mario Lemire :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à reconnaître conforme l'implantation d'une maison mobile à une distance approximative de 3 à 4 mètres de la marge avant minimale, sur la propriété située au 773, rue Pelletier, et ce, malgré la norme de 9 mètres prescrite à l'article 124 du règlement de zonage no 547.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. LOISIRS ET CULTURE

159-08-2025
10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE # 18595– CLAUDE BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, concernant la facture # **18595** de la Compagnie Claude Bourque Électrique Inc. d'un montant de 4 659.34$ taxes incluses, pour faire le changement de 13 fixtures au terrain de baseball sous la garantie se résumant comme suit ;

- 13x Fixtures au LED garanties
- 1x Connecteur RTRSTC10
- Main-d'œuvre 8 hres 2 hommes
- 1x location de nacelle

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture # 18595 telle que soumise.

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 02 septembre 2025 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

160-08-2025
11.2 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES 4 PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller M. Mario Lemire à titre de maire suppléant pour les 4 prochains mois, et ce dès la fin de la présente séance jusqu'au 01 décembre 2025.

161-08-2025
11.3 APPROBATION DE L'ACHAT D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un équipement de désherbage thermique afin d'entretenir ses infrastructures de manière efficace et respectueuse de l'environnement ;

ATTENDU QUE la compagnie Duray Haute Pression a soumis une offre pour la fourniture d'un désherbeur thermique, pour un montant total de 18 064,93 $, toutes taxes comprises, comme stipulé dans le document annexé ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard, APPUYÉ PAR M. Mario Lemire et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'achat d'un désherbeur thermique auprès de la compagnie Duray Haute Pression, pour la somme totale de 18 064,93 $ taxes incluses ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Alexandre Côté, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires et à procéder au paiement afférent.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Roger Leblanc formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire suppléant, M. Jacob Morin.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

162-08-2025
Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20 : 35

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Jacob Morin Maire suppléant	Alexandre Côté Directeur général et greffier-trésorier